



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1692-03 et 1694-18

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1692-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n^o 1692 afin de spécifier certaines dispositions relatives au permis de déneigement

QUE le règlement n^o 1694-18 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n^o 1694 (RMH 330) afin de permettre, à certaines conditions, la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 octobre 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatrième (4^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca